



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)  
SEANCE DU 11 FEVRIER 2025**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20250211

DELCCAS2025.02.11-2-DE

**DELCCAS 2025.02.11 - 2** : Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Président.

**Etaient présents** : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Jacqueline LAVAL, Madame Agnès CARPENTIER, Monsieur Claude SOUSSY, délégués du Conseil Municipal, Monsieur Christian GITIAUX, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Françoise BOUCHEL, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Monsieur Thierry COMBEL, Madame Rosa JURADO, administrateurs.

**Etaient absents excusés et représentés** : Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Président du CCAS, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, déléguée du Conseil Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur Claude SOUSSY, Madame Déborah WARGON, déléguée du Conseil Municipal, qui a donné pouvoir à Madame Jacqueline LAVAL, Madame Ghyslaine LOUIS, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Françoise BOUCHEL.

**Etaient absents excusés** : Monsieur Fabrice CAPRANI, délégué du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Marie MICHEL, administrateur nommé.

## Le Conseil d'Administration,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2312-1,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 et, notamment, son article 10,7 impliquant la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire,

**VU** le rapport d'orientation budgétaire, ci-joint,

**CONSIDERANT** l'obligation de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif 2025,

**CONSIDERANT** que ce rapport doit donner lieu à un débat,

### Après examen et en avoir délibéré A l'unanimité

**Prend acte** de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires.

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 du CCAS de Saint-Maur-des-Fossés.

**Dit** que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre  
Communal d'Action Sociale,



*Leraître*  
**Hélène LERAITRE**

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS  
Compte tenu de :

la réception en Préfecture le

*13/02/2025*

et de la publication électronique le

*13/02/2025*

Pour le Président,  
Le Directeur,



*[Signature]*